

Perception par les élus de la gestion de la forêt communale

1. Rappel du contexte

Les Communes forestières se sont engagées dans le contrat d'objectif et de performance Etat/ONF/Communes forestières à **augmenter la mobilisation des bois** en forêt communale. Cet engagement apparaît d'autant plus important dans le contexte régional de très forte progression de la demande en bois énergie.

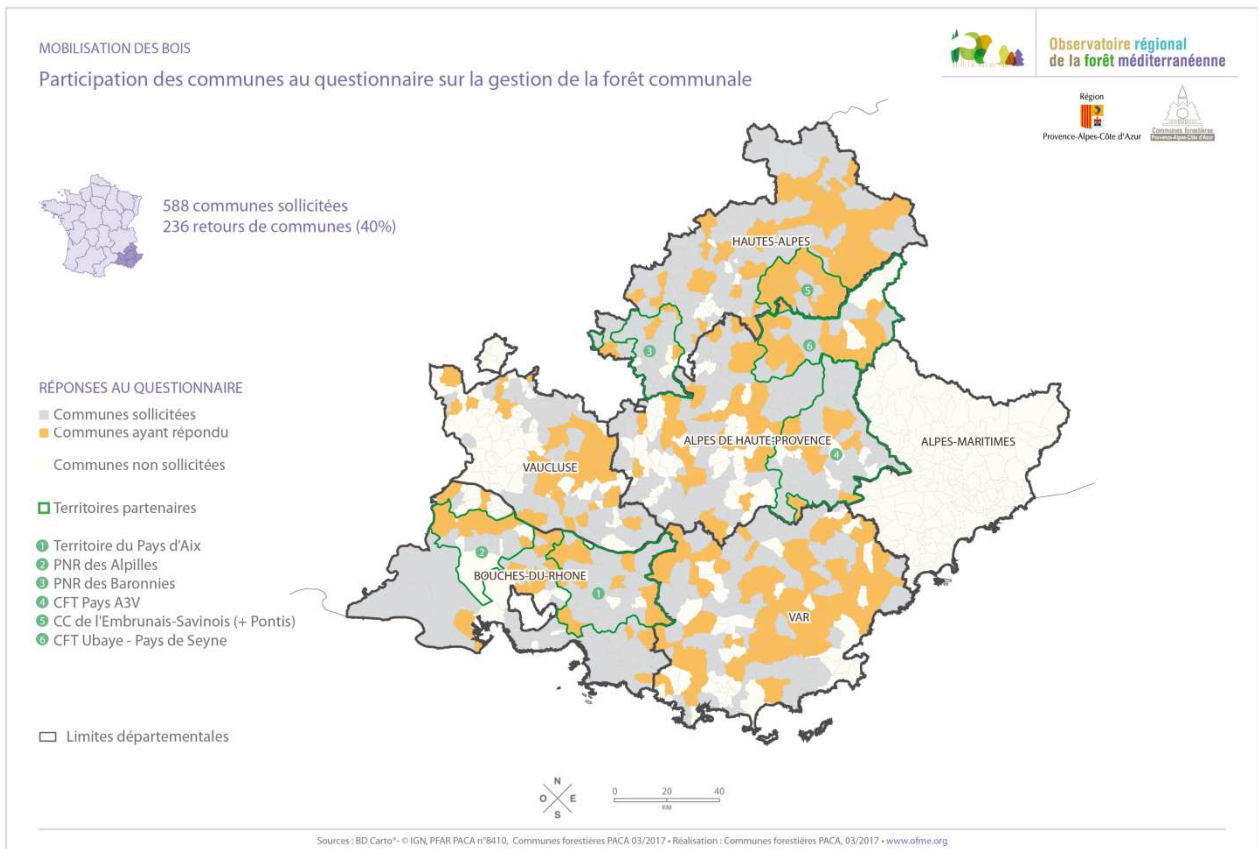
Pour mettre en place des actions de sensibilisation adaptées et ainsi aider les communes à répondre à la demande, il était nécessaire de **connaître les besoins et attentes des élus** concernant la gestion de leur forêt mais aussi leur niveau de connaissance sur leur rôle en tant que propriétaire. Un questionnaire d'enquête a donc été diffusé à l'ensemble des communes forestières de la région afin de recueillir ces informations. Ce document fait la synthèse des réponses obtenues.

2. Une enquête qui reflète la diversité de la forêt communale

2.1. Nombre de réponses

Le questionnaire a été envoyé à **716 communes** de la région, **possédant de la forêt communale**. Les élus de tous les départements ont répondu à l'exception de ceux des Alpes Maritimes. Ainsi, les résultats présentés dans cette note concernent les 5 autres départements de la région (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse).

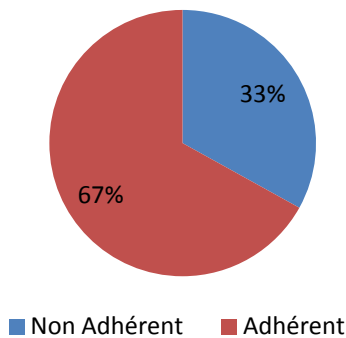
Au total, 236 communes ont répondu soit un taux de retour moyen de 40% (hors Alpes-Maritimes).



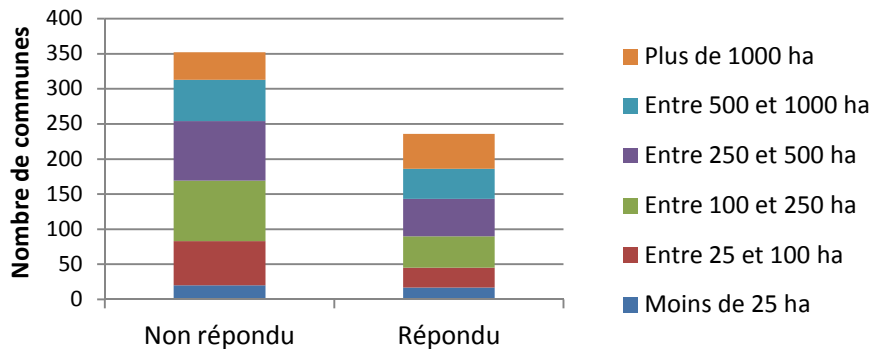
Chiffres clés :
 → 5 départements concernés
 → 40% de taux de réponse

2.2. Représentativité des réponses

Répartition des réponses



Répartition des classes de surface



Les adhérents aux Communes forestières ont été plus nombreux à se mobiliser : **50% des adhérents ont répondu** contre seulement 29% des non-adhérents.

En termes de surface et de volume vendu, **l'échantillon est représentatif** de l'ensemble des communes propriétaires de forêts communales.

Les réponses représentent ainsi **47% de la surface totale de la forêt communale** des 5 départements.

On notera cependant que les élus qui ont répondu restent **ceux qui sont les plus impliqués dans le sujet**. Ceci est notamment conforté par la répartition des réponses : 2/3 des réponses proviennent d'élus de communes adhérentes.

Chiffres clés :
 → 47% de la forêt communale représentée

3. La commune et sa forêt

3.1. Une connaissance imparfaite de la gestion de la forêt communale par les élus

L'enquête démontre qu'une partie des élus ont des connaissances restreintes concernant leur forêt et sa gestion :

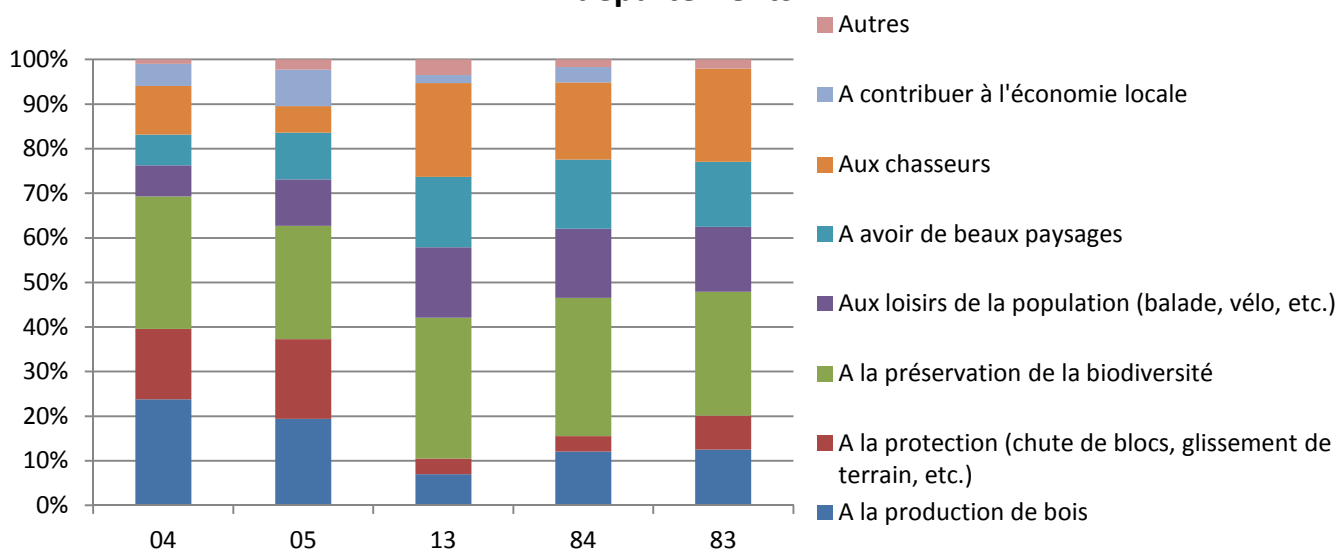
- 20% des élus affirment ne pas connaître la surface de la forêt communale et dans ceux qui pensent la connaître certains se trompent.
- environ 10% ne savent pas ce qu'est un plan d'aménagement (principalement des communes qui ne vendent pas de bois ou rarement).

3.2. Une perception multifonctionnelle de la forêt

Concernant les fonctions de la forêt, les réponses **varient peu d'un département à l'autre** et mettent en évidence une forte préoccupation des élus vis-à-vis de la préservation de la **biodiversité et du paysage**. La production de bois vient seulement en second plan y compris dans les départements ayant une bonne culture forestière (Alpes).

La différence entre les départements alpins (04 et 05) et littoraux (13, et 83) se situe au niveau des fonctions **récréatives de la forêt** (chasse, loisirs, etc.) qui sont plus importantes sur le littoral au détriment des fonctions de soutien à l'économie locale et de protection, plus développés dans les zones rurales.

Répartition des 3 principales fonctions de la forêt selon les départements



3.3. Un faible poids de la forêt dans le budget des communes

Dans la région, **la forêt représente moins de 50% du budget communal**. Pour 83% des élus, elle en représente moins de 10%. Ceci peut en partie expliquer le désintérêt de certains élus sur le sujet.

Ce qu'il faut retenir / Conclusions :

→ En tant que propriétaires, les élus prennent en compte la **multifonctionnalité de leurs forêts** et **considèrent rarement que la production de bois est plus importante que le reste**. Les discours de sensibilisation doivent donc être adaptés à ces thèmes qui les préoccupent.

→ Les élus accordent d'autant moins d'importance à la forêt et à sa gestion **qu'elle pèse peu dans les recettes budgétaires communales**.

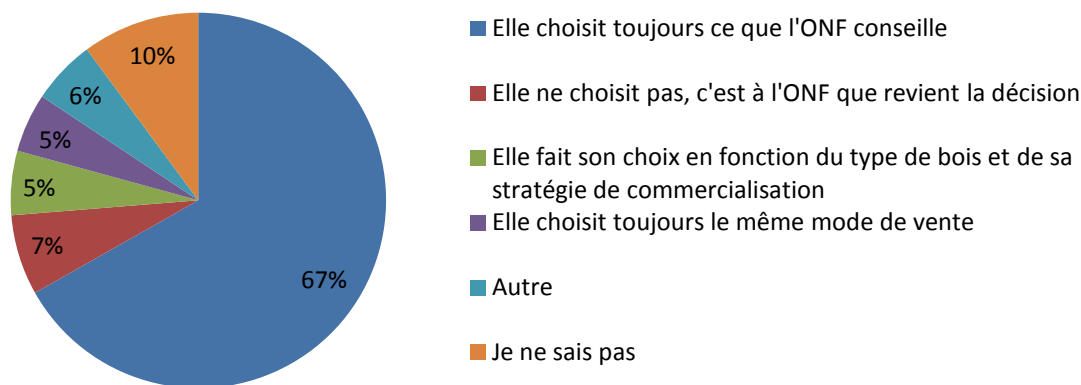
4. Des élus peu impliqués dans la commercialisation des bois communaux

Dans la majorité des cas (53%), **les élus d'une commune se concertent avant de prendre la décision de récolter du bois** dans la forêt communale (sur proposition de l'ONF). A l'inverse (41% des réponses), la décision peut également être prise par un seul élu (le maire ou l'élu en charge de la forêt).

En ce qui concerne le choix du mode de **vente plus de 70% des élus ne connaissent pas les différents modes de vente possibles, ou seulement la vente par appel d'offre**. Ceci peut s'expliquer, entre autres, par le fait que pour **36% des communes, c'est l'ONF qui choisit le mode de vente** sans le concours des élus communaux.

On remarquera également, dans le graphique ci-dessous que les élus communaux sont majoritairement conscients que c'est à eux que revient la décision du mode de vente, tout en choisissant **la plupart du temps (67%) de suivre les conseils de l'ONF** et ce, qu'ils connaissent ou pas les différents modes de vente à leur disposition.

Comment la commune choisit le mode de vente de ses bois ?



Ce qu'il faut retenir / Conclusion :

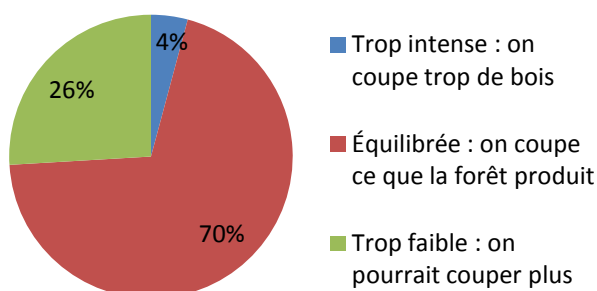
→ La plupart des élus sont **conscients de leur responsabilité** dans la commercialisation des bois communaux. Cependant, la forêt n'étant pas toujours un enjeu majeur pour eux, **ils s'y impliquent peu, et s'appuient beaucoup sur l'ONF**.

→ Il y a un **fort besoin de sensibilisation et formation** à ce sujet pour pouvoir faire évoluer les modes de vente, et permettre aux élus de véritablement jouer leur rôle.

5. Récolte du bois

5.1. Des élus qui considèrent que la mobilisation pourrait être plus intense

Perception des élus de l'intensité de la récolte de bois en forêt communale

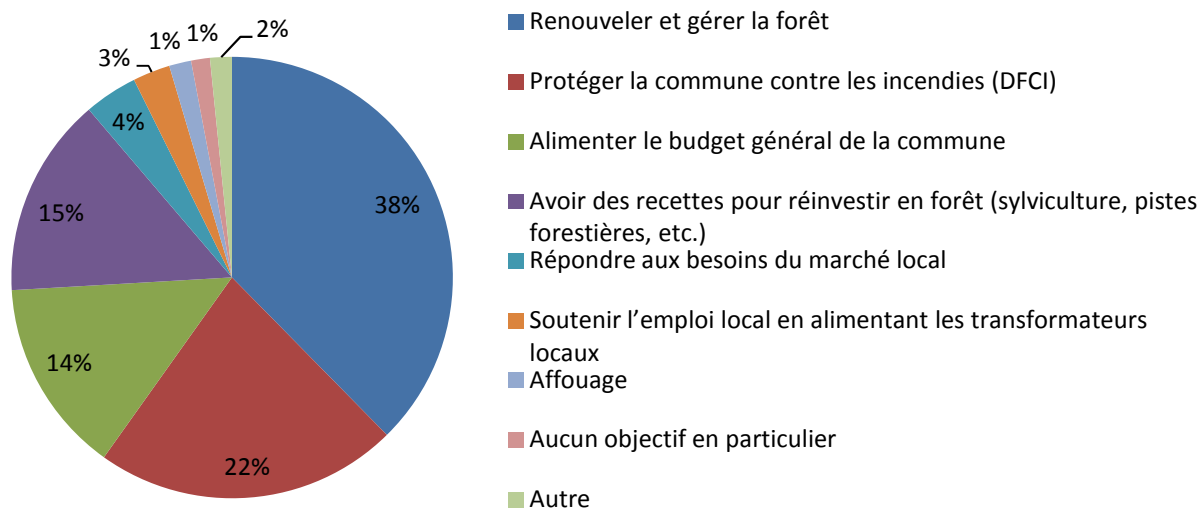


Plus de **25% des élus pensent que la récolte de bois est insuffisante**. Ils représentent ainsi un **potentiel de mobilisation supplémentaire** facile à convaincre. On retrouve cette tendance principalement dans les Alpes de Haute-Provence et le Var (dans chacun d'eux 30% des communes trouvent la récolte trop faible). Les élus qui trouvent que l'intensité de la récolte est trop importante sont principalement situés dans les Bouches-du-Rhône et le Var. On peut présumer que ce sont les coupes liées à la DFCI qui sont responsables de cette perception.

5.2. Les coupes de bois : le moyen de régénérer la forêt et de la protéger des incendies

De manière générale, plus de **80% des communes ont déjà récolté du bois** et elles en sont **plutôt satisfaites** tant en termes de qualité de l'exploitation que du bilan économique. On relève cependant, pour ces deux aspects, respectivement **6% et 10% de communes non satisfaites**.

Le graphique ci-dessous récapitule, ce que sont les objectifs prioritaires des élus communaux lorsqu'ils décident de récolter du bois.



On notera ici que plus d'un élu sur trois a comme objectif prioritaire de gérer la forêt lorsqu'il réalise une coupe de bois. Les deux autres raisons les plus souvent citées sont la protection des forêts contre l'incendie (majoritairement dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse) et l'alimentation du budget de la commune (surtout dans les départements alpins).

5.3. La pression des électeurs : première cause de refus de coupe

Pour les 52 communes ayant indiqué avoir ajourné des coupes, les principales raisons évoquées par les élus pour justifier ce choix sont : la pression des chasseurs ou de la population (42%), la conservation du paysage actuel (21%) ou celle de la biodiversité (12%).

Ce qu'il faut retenir / Conclusion :

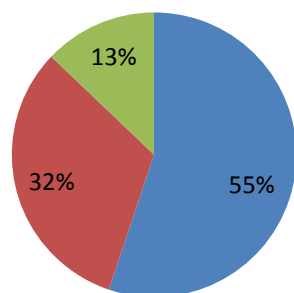
→ ¼ des élus sont convaincus qu'il est possible de récolter plus de bois en forêt communale. Il faut s'appuyer sur ceux-ci pour promouvoir l'accroissement de la mobilisation de bois.

→ Dans 38% des cas, les élus sont **conscients** que la récolte de bois est un acte permettant de **renouveler et gérer durablement** la forêt.

→ Une grande partie des ajournements demandés par les communes **sont dus à la pression des électeurs**. Il sera donc nécessaire de travailler avec les élus à résoudre le problème de l'acceptation, par la population, des coupes de bois. Ceci se vérifie surtout dans les départements du sud (Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse) où **la culture forestière est très limitée et la pression urbaine importante**.

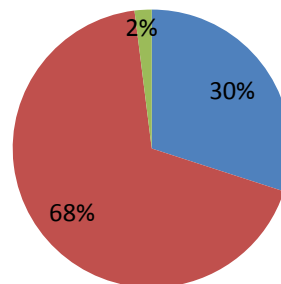
6. Des élus qui souhaitent alimenter le marché local mais manquent de connaissances pour le faire

Volonté d'alimenter le marché local



■ Oui ■ Pas forcément ■ Non

Connaissance de la destination des bois



■ Oui ■ Non ■ Affouage

Bien que près de **60% des élus souhaitent alimenter en priorité le marché local**, seuls **30% connaissent réellement la destination de leur bois**. Il est donc nécessaire de former ces élus afin qu'ils prennent connaissance des possibilités qui s'offrent à eux pour atteindre leurs objectifs.

De plus l'analyse fait ressortir que **l'alimentation de la filière locale n'est pas un objectif prioritaire** des communes au moment des ventes (seuls 7% des communes le citent). Les élus ne font pas systématiquement le lien entre leur rôle de propriétaire forestier et celui d'aménageur du territoire.

Ce qu'il faut retenir / Conclusion :

→ La majorité des élus est **volontaire pour alimenter la filière locale** mais ne fait **pas le lien avec le rôle que les élus ont à jouer lors de la mise en marché des bois communaux**.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur – 31/12/2016